



# Pays de la Loire

# Plateforme

## d'observation sociale

Lettre électronique n°20 – février 2021

## LA VIE DE LA PLATEFORME

Depuis sa création, en 2010, la direction régionale et départementale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique est chargée de l'observation des politiques dans les champs de la cohésion sociale, de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de la vie associative.

Pour répondre à cette mission, la DRJSCS s'appuie sur la plateforme d'observation sociale et médico-sociale des Pays de la Loire. Son rôle est :

- D'impulser une dynamique d'observation partagée et pérenne entre les acteurs régionaux, aux différents niveaux territoriaux (régional, départemental et local) ;
- De recenser des données et des systèmes d'informations déjà existants et d'en favoriser l'utilisation ;
- De contribuer à l'analyse des phénomènes de pauvreté et de précarité, notamment dans les dimensions développées par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et les domaines de l'hébergement et du logement social.

### Groupe de travail « Vie associative »

Le groupe de travail vie associative a réalisé un tableau de bord actualisé tous les ans. En se basant sur des chiffres clés, le groupe a réalisé une infographie de la vie associative de la région en 2019. En 2020 des infographies départementales ont été élaborées.

### Groupe de travail « Pauvreté »

Le groupe de travail « pauvreté » a pour but de suivre l'évolution conjoncturelle de la pauvreté mois par mois. Le groupe regroupe tous les acteurs de cette thématique sur le territoire et travaille en collaboration avec la commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la région.

### Réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) :

Lancée en juillet 2018, l'OTE a commencé à se concrétiser avec la création, au 1er janvier 2021, des Directions Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Ainsi, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement civique ont rejoint l'organisation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en administration centrale. Ces DRAJES sont issues du transfert des équipes chargées de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de sport, de jeunesse et d'engagement au sein des DR (D) JSCS. Au niveau départemental, les services chargés de ces missions dans les DDCS(PP) ont rejoint les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Cette réforme se poursuivra au 1er avril 2021 par la création des Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETS-PP).

La réorganisation des réseaux déconcentrés régionaux et départementaux au sein du ministère des affaires sociales doit permettre de mieux répondre à une des priorités fortes du gouvernement : la lutte contre la pauvreté par l'insertion sociale et professionnelle. Elle se traduit par un rapprochement des missions « cohésion sociale » des D(RD)JSCS de celles des DI(R)ECCTE dans un nouveau réseau et par un rapprochement des UD (Unités Départementales) DI(R)ECCTE et des DDCS(PP) (Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations)) au niveau départemental dans une nouvelle direction départementale interministérielle.

Le site de la Plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

## VEILLE DOCUMENTAIRE

**COHESION SOCIALE** (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

### Publications nationales :

#### **L'isolement social des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité**

*Les Dossiers de la DREES n° 70, décembre 2020*

*L'isolement social est depuis des années l'objet de l'attention et de l'inquiétude de la société civile, notamment des associations. Les pouvoirs publics y sont aussi attentifs, notamment en raison des conséquences sanitaires qu'il implique lors de crises aiguës. Ce fut particulièrement le cas pendant et après le confinement de ce printemps 2020. Les publics « fragiles » sont particulièrement scrutés, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes malades, des personnes handicapées, des personnes en précarité économique, etc. Les bénéficiaires de revenus minima garantis sont a priori potentiellement particulièrement concernés par l'isolement social. Ce Dossier de la DREES se focalise sur les bénéficiaires des cinq principaux revenus minima garantis, en termes d'effectifs et de dépenses : le RSA, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'AAH, le minimum vieillesse et la prime d'activité. Il n'existe pas de définition statistique unique de l'isolement social. Celui-ci est abordé ici à travers plusieurs prismes complémentaires : la configuration familiale, le fait de vivre seul dans son logement, la fréquence des rencontres ou contacts avec la famille ou les amis et la qualité de ces relations (recours à l'entourage notamment en cas de difficultés), ainsi que le sentiment de solitude. Différents indicateurs sont développés puis analysés, dans l'optique de rechercher des facteurs explicatifs de l'isolement social et du sentiment de solitude. D'autres aspects moins directement liés à l'isolement social mais participant de la vie sociale sont étudiés dans un dernier temps : la participation à des activités collectives et le vote aux élections. Ce Dossier compare la vie sociale des bénéficiaires de revenus minima garantis en fonction de la prestation perçue mais aussi, autant que possible, avec l'ensemble de la population. Il présente également, toujours autant que possible, les évolutions observées entre 2012 et 2018. Enfin, il permet d'apporter une première analyse sur les bénéficiaires de la prime d'activité, prestation mise en place au 1er janvier 2016, en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/les-dossiers-de-la-drees/article/l-isolement-social-des-beneficiaires-de-minima-sociaux-et-de-la-prime-d>

#### **État de la pauvreté en France 2020**

*Secours Catholique-Caritas France, novembre 2020*

*Le Secours Catholique-Caritas France publie jeudi 12 novembre son rapport statistique annuel État de la pauvreté en France 2020. Constats et analyses sur la précarité issus de l'observation sur l'ensemble du territoire national de plus de 55 400 situations (sur les 1 393 000 personnes accueillies en 2019).*

*Pour son rapport 2020 qui alerte sur la dégradation du niveau de vie des plus pauvres, l'association a complété son étude d'une enquête approfondie sur leur budget, pointant les privations quotidiennes et les arbitrages impossibles auxquels ils sont confrontés : chauffer le logement ou se nourrir, acheter un habit pour la rentrée ou payer la facture d'électricité.*

*Le Secours Catholique rappelle ainsi que nombre des dimensions de la pauvreté sont liées à une constante : l'insuffisance et l'instabilité des ressources.*

<https://www.secours-catholique.org/actualites/etat-de-la-pauvrete-en-france-2020>

## L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires

Cour des comptes, décembre 2020

*Depuis 40 ans, la politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts entre les quartiers dits « prioritaires » et les autres, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants. L'État y consacre environ 10 Md€ chaque année, auxquels s'ajoutent les financements de la rénovation urbaine et les dépenses, difficilement mesurables, des collectivités territoriales.*

*En s'appuyant sur une enquête nationale et l'étude approfondie de la situation de huit quartiers prioritaires, la Cour et quatre chambres régionales des comptes ont procédé à l'évaluation d'un des objectifs clefs de cette politique publique : l'attractivité des quartiers prioritaires autour de trois dimensions de la vie quotidienne : le logement, l'éducation et l'activité économique. En dépit des moyens financiers et humains déployés, cette attractivité a peu progressé en dix ans. Pour y remédier, la Cour formule quatre orientations générales et 13 recommandations.*

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/evaluation-de-lattractivite-des-quartiers-prioritaires>

## En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent

Insee Première, n°1813, septembre 2020 (Insee)

*En 2018, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 21 250 euros annuels, soit 0,3% de plus qu'en 2017 en euros constants. Il poursuit sa lente progression depuis cinq ans, après avoir diminué à la suite de la crise économique de 2008. Les 10% de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 210 euros. Les 10% les plus aisés ont un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur, au-delà de 39 130 euros.*

*En 2018, les niveaux de vie évoluent de façon contrastée. Celui des ménages les plus aisés augmente nettement. Il bénéficie de la progression des revenus du patrimoine, liée à la forte hausse des dividendes dans un contexte de fiscalité plus incitative à leur distribution plutôt qu'à leur capitalisation et d'une hausse des revenus d'activité. Celui des ménages les plus modestes se replie, principalement en raison d'une baisse des allocations logement.*

*Les inégalités de niveau de vie augmentent nettement en 2018, sans toutefois dépasser le point haut de 2011 : l'indice de Gini est de 0,298 en 2018, après 0,289 en 2017.*

*En 2018, 9,3 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 1 063 euros par mois. Le taux de pauvreté s'établit à 14,8% en 2018. Il s'accroît de 0,7 point sur un an. L'intensité de la pauvreté est stable à 19,6% en 2018. La baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique une part importante de la baisse du revenu des ménages modestes et de la hausse du taux de pauvreté. Cette baisse ampute les niveaux de vie tels qu'ils sont normalement mesurés, même si elle a été compensée dans le parc social par des baisses correspondantes des loyers, donc des dépenses des ménages concernés.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4659174>

## Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports

Insee Focus, n°203, septembre 2020 (Insee)

*Bien que les disparités de structure de consommation selon le niveau de vie s'atténuent au fil des ans, des contrastes persistent entre les ménages les plus aisés et les plus modestes. En 2017, les dépenses de logement sont celles qui différencient le plus nettement les ménages selon leur niveau de vie, devant les dépenses d'alimentation, de transport, de loisirs et culture, et de restauration et hôtels. La part des dépenses de logement, hors remboursements d'emprunts immobiliers, est plus élevée pour les ménages modestes, plus souvent locataires, les familles monoparentales et les personnes seules.*

*Sur les quarante dernières années, la part des dépenses d'alimentation à domicile converge selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle, tandis que les écarts s'accroissent sur le logement.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764315>

## Plus d'épargne chez les plus aisés, plus de dépenses contraintes chez les plus modestes

Insee Première, n°1815, septembre 2020 (Insee)

*En 2017, le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'élève en moyenne à 45 876 euros et leur dépense de consommation à 38 570 euros. Ainsi, leur taux d'épargne est de 15,9%.*

*Les disparités sont importantes entre les diverses catégories de ménages. Le RDB moyen par unité de consommation des 20% de ménages les plus modestes est 4,3 fois inférieur à celui des 20% les plus aisés. Ce rapport était de 4,8 en 2011. En tenant compte des transferts sociaux en nature dont bénéficient les ménages, les inégalités se réduisent, avec un rapport de 1 à 3 entre le premier et le dernier cinquième de la distribution.*

*Les taux d'épargne progressent avec le revenu. Les ménages les plus modestes consacrent une part plus importante de leurs dépenses à des consommations « contraintes ».*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764600>

## Étude qualitative sur le non-recours à la prime d'activité

Dossier d'étude, n°213, 2020 (Cnaf)

*Nouvelle prestation et non minimum social, la prime d'activité remplace depuis le 1er janvier 2016 les deux dispositifs existants de soutien monétaire à l'activité des travailleurs modestes : la prime pour l'emploi (PPE) et le volet « activité » du revenu de solidarité active (RSA).*

*Bien qu'une évaluation ait été conduite dans le courant de l'année 2016 soulignant que cette nouvelle prestation présente une efficacité accrue par rapport aux deux dispositifs qu'elle remplace, le non-recours reste un enjeu social de premier plan, dans un contexte de crise économique, et une préoccupation majeure pour la Cnaf.*

*Il s'agit ici dans cette étude de comprendre les situations de non-recours grâce aux entrées et sorties de la prestation.*

*Les auteurs identifient trois catégories de non-recours à la prime d'activité qui puisent leurs explications dans des facteurs divers : des freins liés à la connaissance, la représentation et l'accessibilité de la prestation ; des freins liés aux caractéristiques des allocataires potentiels et à leur comportement vis-à-vis de la prestation ; des freins liés aux représentations et aux expériences que les allocataires ont des institutions.*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier\\_etudes/DE\\_213\\_Caf\\_v2.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/DE_213_Caf_v2.pdf)

## Les revenus d'activité des non-salariés en 2018

Insee Première, n°1817, septembre 2020 (Insee)

**Une nouvelle hausse du revenu moyen, favorisée par des mesures législatives.**

*Fin 2018, 3,3 millions de personnes exercent une activité non salariée, dont 0,4 million dans le secteur agricole. Hors secteur agricole, 37% des non-salariés sont micro-entrepreneurs. Entre 2017 et 2018, les effectifs de micro-entrepreneurs progressent à nouveau fortement, dans un contexte de doublement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au statut, alors que le nombre de non-salariés classiques diminue pour la cinquième année consécutive.*

*En 2018, les non-salariés classiques des secteurs non agricoles perçoivent en moyenne 3 820 euros par mois, alors que le revenu moyen des micro-entrepreneurs n'atteint que 540 euros. Plusieurs mesures législatives introduites en 2018 contribuent à la forte hausse de ces revenus moyens, pour les non-salariés classiques (+ 4,8% en euros constants entre 2017 et 2018) et pour les micro-entrepreneurs (+ 12,0%). Un non-salarié non agricole sur deux retire moins de 1 230 euros par mois de son activité.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4768202>

## Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages

Insee Première, n°1822, octobre 2020 (Insee)

*Le confinement de la population mis en place entre le 17 mars et le 11 mai 2020 s'est traduit par une contraction sans précédent de l'activité économique en France. En mai 2020, un quart des personnes déclarent que leur situation financière s'est dégradée, et cette proportion est d'autant plus élevée que le niveau de vie du ménage était initialement bas.*

*Les ménages avec enfants sont aussi plus touchés que les ménages sans enfant. Les dispositifs de maintien d'activité ont amorti les effets de la chute de l'activité économique sur les ménages de manière inégale selon leur profil. La moitié des ouvriers, et un quart des cadres, déclarent être passés, au moins en partie, par le chômage technique ou partiel entre le début du confinement et le mois de mai. Les cadres ont plus souvent travaillé à distance : 80% des cadres en activité en mai ont eu recours au moins partiellement au télétravail, contre 35% des employés et seulement 6% des ouvriers. Un quart des personnes ayant télétravaillé ont le sentiment que leur temps de travail a augmenté. Si ces dispositifs ont permis de maintenir les relations d'emploi, au moins à court terme, pour la majorité des salariés, les jeunes ont été bien plus exposés aux conséquences de la chute de l'activité économique.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4801313>

## 70% des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008

Insee Focus, n°208, octobre 2020 (Insee)

*En France métropolitaine, une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ces situations sont souvent durables et la persistance d'une année sur l'autre a tendance à augmenter entre 2008 et 2017. 70% des personnes pauvres en 2016 sont toujours dans cette situation l'année suivante, alors que 63% des personnes pauvres en 2008 l'étaient toujours en 2009. Cette persistance de la pauvreté est particulièrement élevée pour les personnes peu ou pas diplômées, les enfants et les personnes âgées de plus de 65 ans.*

*Si un tiers des individus pauvres une année ne le sont plus l'année d'après, leur sortie de la pauvreté n'est pas toujours durable. Sur quatre ans, seules 20% des personnes pauvres la première année ne le sont plus au cours des trois années suivantes, 40%*

restent, à l'inverse, durablement pauvres et 40% alternent pauvreté et non-pauvreté. Cette répartition est stable entre 2008 et 2017.

Le risque de basculer dans la pauvreté une année donnée pour les personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté monétaire les trois années précédentes est faible, 3% en 2017. Ce risque s'accroît très sensiblement pour les personnes ayant déjà connu un épisode de pauvreté dans les trois années précédentes et avec le nombre d'années déjà passées dans la pauvreté.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4802040>

## La mixité sociale est plus forte en journée sur les lieux d'activité que pendant la nuit dans les quartiers de résidence

Insee Analyses, n°59, novembre 2020 (Insee)

Les données de mobilité issues de la téléphonie mobile permettent d'analyser la mixité sociale au-delà des seuls lieux de résidence. En effet, les personnes à hauts revenus et à bas revenus se déplacent et ainsi se côtoient pendant la journée. La mixité sociale est plus importante en journée lorsque les personnes sont en dehors de leur lieu de résidence dans les agglomérations de Paris, Lyon et Marseille. La ségrégation est minimale entre 10 heures et 18 heures quand la plupart des gens ont rejoint leur lieu de travail, alors qu'elle est maximale la nuit.

Bien que la mixité sociale augmente avec les déplacements en journée, les personnes à bas revenus restent majoritaires dans le nord-est de l'agglomération parisienne et les personnes à hauts revenus dans l'ouest. La différence entre le jour et la nuit est plus marquée à l'ouest qu'à l'est.

Dans les villes, l'organisation des infrastructures de transport entre le centre et la périphérie facilite ou, au contraire, freine les déplacements. Les personnes à bas revenus habitent plus souvent dans les espaces où il est plus difficile de se déplacer (centre à Marseille, périphérie à Lyon et Paris).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4930403>

## Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires

Insee Première, n°1827, novembre 2020 (Insee)

Compte-tenu notamment de la moindre pression foncière, la proportion de maisons et la superficie des logements augmentent quand on s'éloigne des communes-centres des aires d'attraction des villes et quand la taille des aires diminue. Les étudiants et les jeunes actifs sont très présents dans les pôles, près des centres universitaires et économiques. Les couples avec enfants sont plus rares dans les communes-centres. Les couples sans enfant, au-delà de 45 ans, sont plus nombreux parmi les habitants des couronnes et des communes hors attraction des villes. Les cadres sont particulièrement présents dans les pôles et dans les plus grandes aires. Les pôles abritent à la fois davantage de personnes aisées et de personnes pauvres que les autres types de communes. Plus une aire est grande, plus la proportion de personnes aisées augmente.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4983000>

## Le revenu de solidarité active fin juin 2020

Rsa conjoncture, n°31, octobre 2020 (Cnaf)

Fin juin 2020, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,99 million de foyers. Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à près de 3,02 milliards d'euros au deuxième trimestre 2020, en progression de 6,0 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits d'avril, mai et juin 2020 (données statistiques) connaîtraient une croissance par rapport au trimestre précédent de 4,3%. Cette hausse s'expliquerait en partie par l'application des mesures de maintien de droit, prises dans le cadre de la loi déclarant l'état d'urgence sanitaire, ainsi que par la dégradation du marché de l'emploi prise en compte dans la tendance. Ainsi, nettes des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les dépenses progresseraient de 3,0%. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en hausse de 3,6% ce trimestre et net des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, il augmenterait de 2,3%.

[https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa\\_conjoncture/Rsa\\_Conjoncture\\_n%C2%B031.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa_conjoncture/Rsa_Conjoncture_n%C2%B031.pdf)

## Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

### Conseils citoyens : les enjeux d'une légitimité

RésO Ville, janvier 2021

À partir de 2017, les acteurs publics des Villes de Saint-Herblain, Nantes, Orvault et Rezé, Nantes Métropole et l'État, ont mis en place une expérimentation afin d'assurer l'autonomie des conseils citoyens et d'en garantir la pérennité et la vitalité. Il s'agit de confier à un acteur tiers et neutre l'accompagnement des dynamiques existantes sur le territoire et l'émergence de nouveaux conseils citoyens sur d'autres quartiers. Cette mission de soutien et d'accompagnement a été confiée à RésO Villes.

*De 2017 à 2020, les conseils citoyens ont doublé sur la métropole nantaise, passant de 4 à 8 conseils citoyens actifs. Pendant ces trois années, les conseils citoyens ont pris progressivement leur place dans le paysage local, ont été identifiés par les institutions et les acteurs locaux, ont porté diverses actions sur leurs quartiers.*

*Cependant, la structuration des conseils citoyens en collectifs n'est jamais terminée : elle fait l'objet d'ajustements réguliers, d'allers et venues de nouveaux membres et connaît des périodes d'essoufflement et de remise en question.*

*En outre, la légitimité des conseils citoyens se construit à travers la place que les institutions leur donnent. L'intégration des conseils citoyens dans le paysage local et dans la fabrique de la Politique de la Ville n'est possible que s'ils sont sollicités, informés et impliqués régulièrement dans les processus locaux de décisions par les institutions. La construction du rôle des conseils citoyens se joue dans les interactions qu'ils peuvent entretenir avec leur écosystème local, formel et informel, au premier rang desquelles les institutions.*

*Trois ans après le début de cette expérimentation, RésO Villes livre dans cette publication son état des lieux, son analyse et ses préconisations pour maintenir et renforcer la dynamique des conseils citoyens.*

<https://www.resovilles.com/conseils-citoyens-les-enjeux-dune-legitimite/>

## EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

### Publications nationales :

#### **Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire**

Insee Première, no 1837, février 2021

*En 2020, le nombre total de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 848 200 créations, soit 4 % de plus qu'en 2019, et ce malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Cette hausse est de nouveau portée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur (+ 9 %), tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent (- 13 %). Les créations de sociétés sont stables.*

*Les secteurs contribuant le plus à la hausse sont les activités de transports et d'entrepôt (+ 22 %), le commerce (+ 9 %) et les activités immobilières (+ 10 %). À l'opposé, le nombre de créations diminue dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (- 3 %), l'enseignement (- 8 %) et les autres services aux ménages (- 1 %). Les créations s'accroissent dans la plupart des régions, excepté en Corse et en Martinique. Hors micro-entrepreneurs, seules 7 % des entreprises ont des salariés au moment de leur création ; elles emploient alors 3 salariés en moyenne. Les créateurs d'entreprises individuelles en 2020 ont en moyenne 36 ans. Parmi eux, quatre sur dix sont des femmes.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5016913>

#### **L'impact du COVID-19 sur l'ESS**

ESS France, janvier 2021

*L'Observatoire national de l'ESS vient de publier son étude conjoncturelle mesurant pour la première fois les effets de la crise sanitaire et économique sur les entreprises de l'ESS au premier semestre 2020.*

*Ces données issues de l'ACOSS (qui recouvre les cotisations des employeurs du régime général de sécurité sociale) chiffrent finement l'impact du COVID-19 et les conséquences des mesures sociales et économiques pour y faire face sur l'ensemble des familles de l'ESS, dont le choc avait déjà été appréhendé par les réseaux de l'ESS au moyen de multiples enquêtes flash tout au long de l'année.*

<https://www.cress-pdl.org/les-premieres-donnees-consolidees-au-niveau-national-sur-lemploi-dans-less-au-1er-semestre-2020/>

#### **Une insertion plus difficile pour les jeunes «recalés» à l'entrée du supérieur**

Céreq Bref, n° 399, décembre 2020

*Les principes et les modalités de la sélection des jeunes à l'entrée de l'enseignement supérieur animent le débat public et scientifique depuis plus d'une décennie. Mais connaît-on les conséquences de cette sélection ? L'enquête Génération du Céreq montre que les jeunes empêchés de poursuivre des études après le baccalauréat connaissent un début de carrière plus difficile que les autres bacheliers.*

<https://www.cereq.fr/une-insertion-plus-difficile-pour-les-jeunes-recales-lentree-du-superieur>

#### **Emploi, chômage, revenus du travail**

Insee Références, Édition 2020, juillet 2020 (Insee - Dares)

*Des vues d'ensemble...*

*Des dossiers : Stratégie pour l'emploi ; L'emploi « éclaté » ; Le non-emploi des peu ou pas diplômés.*

*Des fiches - emploi : évolution de l'emploi ; caractéristiques des personnes en emploi ; professions et secteurs d'activité ; statuts d'emploi ; emplois aidés ; mouvements de main d'œuvre ; emploi dans les régions.*

*Mais aussi des Fiches - Chômage ; des Fiches - Activité, inactivité ; des Fiches - Temps et conditions de travail ; des Fiches - Revenus et coûts du travail ; ...*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4504425>

#### **Quelles sont les conditions d'emploi des salariés à temps partiel ?**

Dares Analyses, n°025, août 2020 (Dares)

*En 2018, 18% des salariés du secteur privé travaillent à temps partiel. 78% d'entre eux sont des femmes et 91% travaillent dans des activités tertiaires. D'après leurs conditions d'emploi, on peut distinguer trois types d'emplois à temps partiel. 30% des*

*emplois à temps partiel, dits « courts », cumulent des facteurs de précarité. Ces emplois sont caractérisés par des durées de travail hebdomadaires réduites (souvent inférieures à 15 heures) et davantage de contrats à durée limitée (contrat à durée déterminée, intérim ou saisonnier). 29% des temps partiels sont « atypiques », occupés par des salariés travaillant plus souvent le samedi, le dimanche, le soir ou encore la nuit de manière régulière. Enfin, 41% des emplois à temps partiel peuvent être qualifiés de « stables ». Ces emplois sont en contrat à durée indéterminée, ont des durées hebdomadaires de travail majoritairement supérieures à 24 heures et s'exercent peu en horaires atypiques.*

*Les femmes, les jeunes et les seniors sont particulièrement concernés par le temps partiel. 31% des femmes, 24% des jeunes de moins de 26 ans et 28% des salariés de 55 ans ou plus occupent un emploi à temps partiel. Les femmes sont surreprésentées parmi les temps partiels « stables » pour les plus qualifiées ou « atypiques » pour celles qui le sont moins. Les jeunes de moins de 26 ans occupent surtout des emplois à temps partiel « atypique » ou « court » en fonction de leur situation matrimoniale et de leur niveau de diplôme. Les seniors se répartissent entre temps partiel « stable » et « court », notamment selon leur profession. Dans la fonction publique, les salariés à temps partiel occupent un peu plus souvent des temps partiels dits « courts » (36% contre 30%). Néanmoins, comparés à ceux du secteur privé, les salariés à temps partiel dans la fonction publique – y compris à temps partiel « court » – ont une ancienneté moyenne plus importante.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares-conditions\\_emploi\\_temps\\_partiel.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares-conditions_emploi_temps_partiel.pdf)

## **Les sortants des catégories A, B et C de Pôle emploi en 2018**

Dares Résultats, n°029, septembre 2020 (Dares)

*649 000 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C) sont sortis des listes de Pôle emploi en septembre 2018, soit 9,2% des demandeurs d'emploi inscrits le mois précédent. La moitié des sortants occupaient un emploi au moment de leur sortie, soit un taux de sortie en emploi de 4,2%, inférieur de 0,2 point à celui de septembre 2017.*

*68% des emplois occupés par ces personnes sont durables : 38% sont des CDI, les autres étant soit des contrats de 6 mois ou plus, soit des créations d'entreprise. 26% de ces emplois sont à temps partiel.*

*20% des sortants ayant repris un emploi salarié se déclarent peu ou pas satisfaits de leur emploi. Les principaux motifs de cette insatisfaction portent sur le type et la durée du contrat ainsi que sur la rémunération. 33% des sortants continuent, trois mois après leur sortie des listes, de rechercher un emploi.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares-chomage-les\\_sortants\\_de\\_pole\\_emploi\\_en\\_2018.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares-chomage-les_sortants_de_pole_emploi_en_2018.pdf)

## **Les cadres : de plus en plus de femmes**

Insee Focus, n°205, septembre 2020 (Insee)

*Ingénieurs, médecins, responsables des ressources humaines, professeuses de lycée, pharmaciennes, avocates, journalistes, artistes, etc. : en 2019, 19% des personnes en emploi sont cadres ou professions intellectuelles supérieures. En près de quarante ans, leur part dans l'emploi total a plus que doublé (8% en 1982).*

*Les hommes sont toujours majoritaires au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures, mais la présence des femmes a doublé depuis 1982, passant de 21% à 42%. Les cadres sont plus âgés et surtout plus diplômés que l'ensemble des personnes en emploi. Ils sont plus fréquemment en emploi à durée indéterminée ou à leur compte, et moins souvent à temps partiel ou en situation de sous-emploi. Ils travaillent plus fréquemment aussi à leur domicile.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4768237>

## **Les nouveaux emplois des ouvrières et des ouvriers : des O.S. du tertiaire ?**

Connaissance de l'emploi, n°164, octobre 2020 (CEET)

*Le monde ouvrier en France a connu des transformations très importantes depuis les années 1980, mais reste une composante centrale de la société française. Derrière la désindustrialisation qui a provoqué son invisibilisation croissante et pu faire croire à sa disparition progressive, on observe une recomposition intense de sa structure professionnelle.*

*À partir d'une analyse quantitative sur des données de la statistique publique pour la période 1982-2017, ce numéro de Connaissance de l'emploi met en lumière le nouveau monde ouvrier issu de ces évolutions. Il montre que si les nouveaux emplois ouvriers se concentrent dans le secteur tertiaire, ils ne signifient pas une disparition de la condition ouvrière et sont même au cœur des dynamiques d'intensification et de précarisation du travail ouvrier.*

[https://ceet.cnam.fr/medias/fichier/164-les-nouveaux-emplois-des-ouvrieres-et-des-ouvriers\\_1602589499832-pdf?ID\\_FICHE=1078840&INLINE=FALSE](https://ceet.cnam.fr/medias/fichier/164-les-nouveaux-emplois-des-ouvrieres-et-des-ouvriers_1602589499832-pdf?ID_FICHE=1078840&INLINE=FALSE)

## **La sélection à l'embauche : des critères variables selon les emplois**

Connaissance de l'emploi, n°166, décembre 2020 (CEET)

*Les employeurs manifestent une grande variété d'exigences à l'égard de la main-d'œuvre qu'ils embauchent. Le langage des qualifications, pas plus que celui des compétences, ou encore la mention de savoirs-être au côté des plus traditionnels savoirs et savoir-faire ne peuvent rendre compte de cette diversité.*



*L'exploration de l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer), réalisée en 2016 par la Dares, donne l'opportunité de renouveler l'analyse de l'ensemble des critères de sélection auxquels s'intéressent les employeurs (8510 enquêtés) en partant de leurs déclarations spontanées. Ce numéro de Connaissance de l'emploi montre que leurs choix varient largement en fonction de la qualification de l'emploi à pourvoir et de ses conditions d'exercice.*

[https://ceet.cnam.fr/medias/fichier/166-la-selection-a-l-embauche-des-criteres-variables-selon-les-emplois\\_1607675896356-pdf?ID\\_FICHE=1083164&INLINE=FALSE](https://ceet.cnam.fr/medias/fichier/166-la-selection-a-l-embauche-des-criteres-variables-selon-les-emplois_1607675896356-pdf?ID_FICHE=1083164&INLINE=FALSE)

## Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

### **Travail et santé en Pays de la Loire. Chiffres clés. Édition 2020**

ORS Pays de la Loire, décembre 2020

*Ce document vise à rassembler les données régionales disponibles et actualisées concernant les problèmes de santé liés au travail. Il a été enrichi, pour cette 3ème édition, des premières estimations régionales sur les risques professionnels. Celles-ci montrent que les expositions aux contraintes physiques et au bruit concernent proportionnellement, du fait des métiers exercés, un plus grand nombre de salariés dans les Pays de la Loire qu'en moyenne au plan national. Il est réalisé par l'ORS Pays de la Loire dans le cadre du Plan régional santé travail (PRST).*

<https://www.orspaysdelaloire.com/publications/travail-et-sante-en-pays-de-la-loire-chiffres-cles-edition-2020>

### **Trajectoires du chômage de 2003 à 2019, variées selon les zones d'emploi**

Insee Flash Pays de la Loire, n°103, octobre 2020 (Insee)

*Fin 2019, dans les Pays de la Loire, le chômage atteint 6,8 %, classant la région au 2e rang des régions françaises derrière la Bretagne. Si la crise économique et financière de 2008 n'a pas modifié le positionnement favorable de la région, elle a changé la donne pour certains territoires. La situation s'est dégradée dans la Sarthe, particulièrement dans la zone d'emploi du Mans. Le taux de chômage reste marqué sur une longue bande allant de Redon à Fontenay-le-Comte en passant par le littoral. Portée par la zone d'emploi de Nantes, la Loire-Atlantique a surmonté plus rapidement les effets de la crise de 2008. Les territoires performants avant la crise le restent après, avec un couloir de faible chômage qui va de la zone d'emploi de Mayenne à celle des Herbiers-Montaigu.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4774316>

## LOGEMENT-HEBERGEMENT

### Publications nationales :

#### **Continuer à vivre sous le même toit après la séparation**

Population et Sociétés, n° 582, octobre 2020 (Ined)

*Dans une séparation sur quatre, les ex-conjoints continuent à vivre sous le même toit après la rupture. Si ce type d'arrangement est souvent temporaire, il dure au moins un an pour un couple sur cinq qui en fait l'expérience. Vivre ensemble séparés est plus fréquent quand on a des enfants et quand on possède des biens mobiliers ou immobiliers en commun. Le motif avancé le plus fréquent est d'ordre « pratique ou logistique, le temps de s'organiser » (70%). « Pour les enfants » arrive ensuite (24%) devant les raisons d'ordre « financier » (21%).*

[https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/30670/582.population.societes.octobre.2020.couple.separation.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30670/582.population.societes.octobre.2020.couple.separation.fr.pdf)

#### **37 millions de logements en France au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Insee Focus, n°217, décembre 2020 (Insee)

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la France hors Mayotte compte 37,0 millions de logements. En France métropolitaine, 82% des logements sont des résidences principales et 55% des logements individuels. Depuis une quinzaine d'années, la part des résidences principales diminue légèrement, au profit des logements vacants et plus récemment des résidences secondaires et logements occasionnels. 16% des résidences principales sont situées dans l'unité urbaine de Paris ; 39% des résidences secondaires se situent dans les communes hors unités urbaines et autant dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants. Après s'être accrue jusqu'en 2010, la part de ménages propriétaires est stable autour de 58%. Dans les départements d'outre-mer, le parc de logements augmente plus vite qu'en métropole : + 2,5% en moyenne par an depuis le début des années 1980 contre + 1,1% en métropole.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4985385>

## FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

### Publications nationales :

#### **Les usages pédagogiques du numérique en situation pandémique durant la période de mars à juin 2020**

IGESR 2020-133, octobre 2020

*Ce rapport analyse les usages pédagogiques du numérique au service de la continuité pédagogique en situation de crise sanitaire dans l'ensemble du cursus scolaire durant la période de mars à juin 2020.*

*S'appuyant sur de nombreux entretiens, sur une enquête réalisée auprès d'environ 400 professeurs et sur des observations directes, la mission d'inspection générale identifie les difficultés que les enseignants ont rencontrées et analyse les stratégies adoptées pour y faire face.*

*Le rapport énonce des recommandations visant à éviter les nombreux écueils rencontrés, à pérenniser certains des usages numériques adoptés en dehors d'une situation de crise, et à aider l'ensemble de la communauté pédagogique à se tenir prête au cas où il serait à nouveau nécessaire de recourir à un enseignement à distance.*

*Les situations des écoles maternelles, des lycées professionnels et des réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ font l'objet d'approfondissements particuliers.*

<https://www.education.gouv.fr/les-usages-pedagogiques-du-numerique-en-situation-pandemique-durant-la-period-de-mars-juin-2020-308421>

#### **Les attentes des Français envers les politiques familiales en 2020**

Collection des rapports N°R348, janvier 2021 (Crédoc)

*Les Français attendent des prestations sociales et familiales qu'elles s'adaptent aux besoins des familles. Si la natalité n'est pas une priorité pour l'opinion, elle appelle de ses vœux le versement des prestations familiales dès le premier enfant, et avec un montant égal pour tous. Si, dans leur grande majorité, les Français soutiennent les plafonnements des prestations familiales, excluant les plus aisés, et la priorité donnée aux plus modestes, ils n'adhèrent pas à la diminution des aides pour les classes moyennes. Renforcer l'offre d'accueil collectif, favoriser la parité et un bon équilibre de vie ... sont autant de pistes pour une meilleure adéquation des aides aux besoins des familles actuelles.*

*Les Français aspirent également, en 2020, à davantage de stabilité : le soutien aux réformes touchant les allocations familiales diminue, il n'y a pas d'adhésion forte au calcul plus réactif du montant des aides et l'hypothèse d'un revenu universel divise la population et inquiète les publics cibles.*

*Le contexte sanitaire de confinement n'a pas été sans impact : il a favorisé un retour à des rôles genrés traditionnels (deux fois plus de femmes que d'hommes se sont arrêtés de travailler pour prendre en charge un enfant) et amplifié le besoin de stabilité et de protection. Si le système a su s'adapter dans l'urgence, les craintes pour l'avenir sont réelles.*

<https://www.credoc.fr/publications/les-attentes-des-francais-envers-les-politiques-familiales-en-2020>

#### **En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint**

Insee Première, n°1806, juillet 2020 (Insee)

*En France, en 2019, 800 000 beaux-parents vivent avec des enfants que leur conjoint a eus avant l'union. La famille est alors recomposée. Dans ces familles, la majorité des enfants issus d'une précédente union vivent avec leur mère. 73% des beaux-parents sont des hommes.*

*L'écart d'âge entre les conjoints est plus élevé dans les familles recomposées : il est de cinq années ou plus pour 46% de ces familles, contre 30% pour les familles « traditionnelles », où tous les enfants sont ceux du couple. Les beaux-parents sont moins fréquemment mariés, plus souvent en union libre, et ils vivent dans des familles généralement plus nombreuses.*

*Quatre beaux-parents sur dix vivent exclusivement avec les enfants de leur conjoint, sans autre enfant présent à domicile. Ces beaux-parents ont des âges très variés. Ainsi, 22% des belles-mères concernées ont moins de 30 ans contre seulement 11% des mères de famille « traditionnelle » ; 29% des beaux-pères concernés ont 50 ans ou plus contre 18% des pères de famille « traditionnelle ».*

*Six beaux-parents sur dix vivent à la fois avec des beaux-enfants et leurs propres enfants (nés avant l'union ou communs au couple actuel). Les beaux-parents vivant avec leurs enfants issus du couple actuel sont plus jeunes et plus fréquemment mariés.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4629186>

## Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ?

Études et Résultats, n°1155, juillet 2020 (Drees)

*Fin 2014, 1,2 million de jeunes de 18 à 24 ans vivent dans les territoires ruraux, soit un quart des jeunes adultes à ces âges, selon l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes de la DREES et de l'Insee. Les jeunes quittent plus souvent les zones rurales pour le milieu urbain : 26% de ceux dont les parents vivent en zone rurale habitent dans une zone urbaine, contre 2% dans la situation inverse.*

*En zone rurale, moins de la moitié des 18-24 ans sont en cours d'études. Ils visent des études plus courtes, en majorité au niveau bac+3 – quand les urbains souhaitent plus souvent atteindre un bac+5 – et sont plus attirés par des études en apprentissage. À l'issue de leurs études, les jeunes accèdent aussi souvent à l'emploi dans les deux types de territoire, mais les zones rurales sont marquées par des inégalités de genre que l'on n'observe pas en milieu urbain.*

*Les ressources des jeunes ruraux (revenus du travail, aides sociales, aides des parents) sont proches de celles des jeunes urbains à autres caractéristiques identiques. Ils perçoivent moins souvent des prestations sociales, mais de montants plus élevés. Ils bénéficient de moins d'aides financières des parents, mais plus souvent d'aides en nature. Enfin, le sentiment de privation est moins présent dans leur quotidien alors qu'ils sont plus d'un sur cinq à déclarer ne pas avoir de dépenses pour leurs loisirs.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1155.pdf>

## Conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale : des inégalités par rapport aux hommes ruraux et aux urbaines

Études et Résultats, n°1154, juillet 2020 (Drees)

*Fin 2014, un quart des jeunes adultes de 18 à 24 ans vivent en territoire rural. Parmi eux, 45% sont des femmes, contre 50% en milieu urbain, selon l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes de la DREES et de l'Insee. Cette sous-représentation peut s'expliquer par le fait que les jeunes femmes en milieu rural quittent leur territoire d'origine plus souvent que les hommes, au moins de façon temporaire, notamment pour leurs études.*

*Celles qui restent suivent des études moins longues que les jeunes femmes urbaines et visent davantage un diplôme de niveau bac+3. Sorties d'études, elles accèdent aussi souvent à l'emploi que les jeunes femmes urbaines, mais, compte tenu de diplômes moins élevés, occupent plus fréquemment des postes d'intérimaires, ont plus souvent des contrats à durée déterminée et des horaires de travail irréguliers. Elles trouvent cependant moins souvent un emploi à l'issue de leurs études que les hommes (59% contre 64%) ce qui n'est pas le cas en zone urbaine (61% contre 59%).*

*Les jeunes femmes des territoires ruraux vivent plus souvent en couple, à âge identique, qu'en milieu urbain. Elles déclarent aussi souvent des dépenses pour leurs loisirs, mais davantage pour des activités sportives et deux fois moins pour voyager à l'étranger. Elles expriment moins souvent le sentiment de se priver par rapport aux loisirs que les jeunes femmes urbaines.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1154.pdf>

## Accroître l'offre de places en crèche : peu d'effet sur l'emploi, une baisse du recours aux autres modes de garde

Insee Analyses, n°55, septembre 2020 (Insee)

*De 2000 à 2016, 150 000 places supplémentaires ont été créées dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans le cadre de plans nationaux destinés à augmenter la capacité d'accueil.*

*Cette hausse de la capacité d'accueil n'a pas significativement modifié la situation des mères de jeunes enfants sur le marché du travail. Il est peu probable que l'obtention d'une place en crèche ait permis à plus de 5 % des mères qui en ont bénéficié de ne pas interrompre leur carrière. Au mieux, grâce aux plans nationaux conduits entre 2000 et 2016, 8 000 mères de jeunes enfants auraient ainsi conservé ou retrouvé une activité professionnelle en 2016, alors qu'elles auraient interrompu leur carrière dans la situation qui prévalait en 2000.*

*L'augmentation de la capacité d'accueil des EAJE dans les communes concernées n'a pas non plus diminué le recours au congé parental des mères les plus éloignées du marché du travail.*

*En revanche, elle a diminué la demande pour des modes de garde plus individualisés, comme les assistantes maternelles ou la garde à domicile. La plupart des mères qui ont bénéficié d'une des nouvelles places en EAJE auraient continué à travailler en l'absence de ces places, en ayant recours à un autre mode de garde. Tous les modes de garde font l'objet de financements publics, ces effets de substitution doivent donc être pris en compte pour estimer l'effet des créations de place en crèche sur les finances publiques.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4652808>

## Attentes et contraintes des parents déterminent le mode d'accueil de l'enfant

l'essentiel, n°192, septembre 2020 (Cnaf)

*Les déterminants actuels du choix du mode d'accueil sont mal connus. Afin de mieux comprendre comment les besoins et contraintes des familles les conduisent à recourir une solution d'accueil particulière, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a mené une enquête auprès de parents de jeunes enfants.*

*Les attentes des parents ne sont pas les mêmes selon le mode d'accueil retenu. La crèche est davantage utilisée par les familles soucieuses de ce que l'accueil propose de nombreuses activités alors que le recours à l'assistante maternelle est plus élevé parmi les familles accordant de l'importance à une relation affective avec une personne de référence. L'envie de s'occuper soi-même de son enfant est également une raison qui conduit l'un des parents à être le seul mode d'accueil de son enfant.*

*En dehors de ces critères concernant les attentes pour l'enfant, le recours à l'un ou l'autre de ces modes d'accueil diffèrent selon les revenus et le statut d'emploi des parents : toutes choses égales par ailleurs, les familles modestes bi-actives à temps plein recourent moins à la crèche que les familles bi-actives avec des revenus élevés. Les familles monoparentales recourent moins aux assistantes maternelles que ces familles, qu'elles soient en activité ou non.*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/192\\_embleme.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/192_embleme.pdf)

## **Continuer à vivre sous le même toit après la séparation**

Population et Sociétés, n° 582, octobre 2020 (Ined)

*Dans une séparation sur quatre, les ex-conjoints continuent à vivre sous le même toit après la rupture. Si ce type d'arrangement est souvent temporaire, il dure au moins un an pour un couple sur cinq qui en fait l'expérience. Vivre ensemble séparés est plus fréquent quand on a des enfants et quand on possède des biens mobiliers ou immobiliers en commun. Le motif avancé le plus fréquent est d'ordre « pratique ou logistique, le temps de s'organiser » (70%). « Pour les enfants » arrive ensuite (24%) devant les raisons d'ordre « financier » (21%).*

[https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/30670/582.population.societes.octobre.2020.couple.separation.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30670/582.population.societes.octobre.2020.couple.separation.fr.pdf)

## **Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants**

Insee Première, n°1826, novembre 2020 (Insee)

*En France, la fécondité est la plus élevée, d'une part, pour les femmes les plus modestes et, d'autre part, pour les plus aisées. Si elles avaient durant toute leur vie la fécondité des années 2012 à 2017 par âge et rang de naissance et la même position dans l'échelle des niveaux de vie, les femmes les plus modestes et les femmes les plus aisées auraient deux enfants en moyenne. Ces dernières ont par ailleurs leurs enfants plus tardivement.*

*Parmi les 10% les plus aisées, la majorité des femmes aurait finalement exactement deux enfants ; seules 8% d'entre elles n'en auraient aucun. Parmi les plus modestes, une femme sur trois aurait au moins trois enfants.*

*Les femmes nées à l'étranger ont une fécondité plus élevée et sont surreprésentées parmi les plus modestes. Les écarts de fécondité entre les femmes nées en France et celles nées à l'étranger sont nettement plus importants parmi les plus modestes.*

*Au-delà de 3 000 euros de niveau de vie mensuel, elles ont quasiment le même nombre d'enfants.*

*La fécondité est la plus faible pour les femmes ayant un niveau de vie intermédiaire, autour de 1 400 euros mensuels. Parmi ces femmes, plus d'une sur quatre n'aurait pas d'enfant et seules 17% en auraient au moins trois.*

*Le niveau de diplôme influe diversement sur la fécondité. Pour les femmes les plus aisées, les plus diplômées ont plus d'enfants. C'est l'inverse pour les plus modestes.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4982628>

## **Parents d'enfant handicapé : davantage de familles monoparentales, une situation moins favorable sur le marché du travail et des niveaux de vie plus faibles**

Études et Résultats, n°1169, novembre 2020 (Drees)

*En moyenne en 2016 et 2017, 292 000 ménages bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) en France métropolitaine. Cette allocation, destinée aux parents d'enfant handicapé, vise à compenser les frais engendrés en matière d'éducation et de soins.*

*Les parents qui en sont bénéficiaires sont plus âgés que les autres parents d'enfant de moins de 20 ans, reflet sans doute du temps nécessaire à la mise en place d'un diagnostic et à la reconnaissance administrative du handicap de leur enfant. Ils sont moins souvent diplômés de l'enseignement supérieur. Ils vivent plus souvent en famille nombreuse ou en famille monoparentale. Il est également beaucoup plus fréquent qu'au moins l'un des parents ne travaille pas, le plus souvent la mère. Ainsi, les mères d'enfant handicapé déclarent 2,5 fois plus souvent que les autres mères être inactives pour s'occuper d'un enfant ou d'une personne dépendante. Par ailleurs, quand elles travaillent, elles sont plus souvent à temps partiel (42% contre 31%).*

*La situation moins favorable des parents d'enfant handicapé sur le marché du travail s'accompagne d'une plus grande fragilité économique : leur niveau de vie mensuel moyen est de 1 567 euros, soit 272 euros de moins que les autres ménages avec enfant de moins de 20 ans. Les ménages bénéficiaires de l'AEEH vivent sous le seuil de pauvreté dans 24% des cas, contre 17% pour les autres ménages avec enfants.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1169.pdf>



## Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

### **Des familles moins nombreuses, exposées à des difficultés financières**

Insee Analyses Pays de la Loire, n°82, septembre 2020 (Insee)

*En 2016, 52% des Ligériens vivent au sein d'une famille avec enfants, soit 18 points de moins qu'en 1968, mais toujours plus qu'en France métropolitaine. Les structures familiales ont fortement évolué. En 2016, les familles sont moins souvent nombreuses. Alors qu'il y a 50 ans, les Pays de la Loire se caractérisaient par une forte présence de familles avec trois enfants ou plus, elles en comportent désormais plus souvent deux. En revanche, appartenir à une famille monoparentale est deux fois plus fréquent que 50 ans auparavant. Or les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement fragiles : une sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Les familles nombreuses sont également plus touchées par la pauvreté, même si elle est moindre qu'au plan national. Si l'offre d'accueil est la plus abondante dans les Pays de la Loire, les familles pauvres font moins fréquemment garder leurs jeunes enfants que les autres ménages. Les familles fragilisées sont plus présentes dans les grandes agglomérations et dans les territoires peu denses du pourtour de la région.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4648523>

## PERSONNES AGEES

### Publications nationales :

#### **Cumul emploi-retraite au régime général : un quart d'emplois familiaux**

Cadr'@ge n°4, janvier 2021 (CNAV)

*En 2017, 84 700 salariés de particuliers employeurs sont retraités du régime général, ce qui correspond à 24 % des situations de cumul emploi-retraite au régime général. Comme ces emplois sont principalement occupés par des femmes, ce secteur d'activité concentre près de 39 % des situations de cumul emploi-retraite au régime général des femmes, et seulement 10 % de celles des hommes.*

*Les retraités du régime général qui sont salariés de particuliers employeurs se distinguent de l'ensemble des cumulants par des pensions en moyenne plus faibles et des revenus d'activités très limités, souvent en lien avec un temps de travail très partiel.*

<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/cadrage-n-44-janvier-2021.html>

#### **Le vieillissement de la population française est-il inéluctable ?**

Economie et Statistique / Economics and Statistics n° 520-521 – 2020 (Insee)

*Une projection de population n'est pas une prévision certaine, mais une estimation de ce que pourrait être l'évolution future de la population sous certaines hypothèses d'évolution de la mortalité, de la fécondité et des migrations, autour d'un scénario central qui suppose la poursuite des tendances démographiques récentes. Cet article s'intéresse aux hypothèses des projections de population établies pour la France en 2016. Il revient d'abord sur l'approche retenue par l'Insee pour les établir, puis examine le caractère plus ou moins certain des principaux résultats. Le vieillissement observé depuis plus d'un siècle devrait se poursuivre; toutefois en retenant un indicateur basé sur « l'âge prospectif », la population ne vieillirait pas. L'évolution de l'ensemble de la population est, quant à elle, incertaine. En 2070, l'effectif de la population de l'Union européenne à 28 serait proche de celui de 2019. L'amélioration de l'espérance de vie combinée à un solde migratoire positif compenserait un niveau de fécondité ne permettant pas le renouvellement des générations.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4997847?sommaire=4999714>

#### **Perte d'autonomie : à pratiques inchangées, 108 000 seniors de plus seraient attendus en Ehpad d'ici à 2030**

Études et Résultats, n°1172, décembre 2020 (Drees)

*En 2030, 21 millions de seniors de 60 ans ou plus vivront en France, soit 3 millions de plus qu'en 2019. Selon le modèle de projection Lieux de vie et autonomie (LIVIA) de la DREES, conserver les pratiques actuelles d'entrée en institution des personnes âgées en perte d'autonomie supposerait de doubler dans la durée le rythme d'ouverture de places observé depuis 2012, afin d'accueillir 108 000 résidents supplémentaires en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) entre 2019 et 2030, puis encore 211 000 entre 2030 et 2050, qui viendraient s'ajouter aux 611 000 résidents sur les places existantes.*

*Cependant, favoriser le maintien à domicile et limiter les places en Ehpad, comme le plébiscitent les politiques actuelles, pourrait entraîner le report d'une partie des seniors vers des formes d'habitat intermédiaire entre les logements ordinaires et les Ehpad, comme les résidences autonomie. Le nombre de personnes en résidence autonomie, qui s'élève actuellement à un peu plus de 100 000, devrait alors être multiplié par 1,5 à 2,5 en 2030 par rapport à aujourd'hui, selon les scénarios d'évolution du nombre de places en Ehpad retenus. Les Ehpad se concentreraient alors sur l'accueil des seniors les plus dépendants.*

*Dans une hypothèse plus optimiste, où l'espérance de vie sans perte d'autonomie augmenterait d'autant d'années que l'espérance de vie globale, le maintien du rythme d'ouverture de nouvelles places en Ehpad observé depuis 2012 suffirait pour conserver les pratiques actuelles d'entrée en institution des seniors en perte d'autonomie entre 2020 et 2050.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1172.pdf>

## SANTE-HANDICAP

### Publications nationales :

#### **Détresse psychologique pendant le premier confinement lié à la Covid-19 : des facteurs de vulnérabilité spécifiques aux personnes vivant avec une maladie chronique ou un handicap**

Questions d'économie de la santé n° 255 - Février 2021 (IRDES)

*L'impact sur la santé mentale de la crise sanitaire et du premier confinement liés à la pandémie de Covid-19 en France a été objectivé par des enquêtes en population générale qui ont souligné le sur-risque de survenue de détresse psychologique chez les personnes vivant avec une maladie chronique ou un handicap. Mais les données issues de telles enquêtes ne permettent pas d'étudier avec précision la situation de ces populations spécifiques, du fait de leurs faibles effectifs parmi les répondants. Pour pallier ce manque d'informations et mieux comprendre les mécanismes impliqués, le choix a été fait de recourir à une enquête par internet diffusée par un réseau social et des associations de personnes vivant avec une maladie chronique ou un handicap. Malgré des facteurs de vulnérabilité communs à la population générale, la survenue de détresse psychologique au cours du confinement chez ces personnes s'avère également liée à des problématiques qui leur sont propres : difficultés à appliquer les mesures sanitaires, fait de penser ne pas être pris en charge comme les autres en cas d'infection par la Covid-19, arrêt ou diminution du suivi médical ou médico-social habituel pendant le confinement. Nos résultats soulignent ainsi l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes vivant avec une maladie chronique ou un handicap dans le cadre de la réitération des politiques de confinement, d'autant que l'impact de la plupart des facteurs de vulnérabilité qui leur sont propres semble pouvoir être modéré par des politiques adaptées.*

<https://www.irdes.fr/recherche/2021/qes-255-detresse-psychologique-pendant-le-premier-confinement-lie-a-la-covid-19.html>

#### **Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales**

Études et Résultats, n°1156, juillet 2020 (Drees)

*Entre 2011 et 2018, les personnes identifiées comme handicapées dans l'enquête Cadre de vie et sécurité déclarent plus souvent que le reste de la population avoir été victimes de violences physiques, sexuelles et verbales au cours des deux années précédant leur interrogation. 7,3% ont subi des violences physiques et/ou sexuelles, autant ont été exposées à des menaces, et 15,4% à des injures. L'écart entre les personnes handicapées et le reste de la population est plus important parmi les femmes que parmi les hommes.*

*Les personnes handicapées font également plus souvent état de violences ayant causé des dommages physiques ou psychologiques importants.*

*Les victimes en situation de handicap sont deux fois plus souvent agressées chez elles ou à proximité de leur domicile et connaissent plus fréquemment leur agresseur. Un quart des victimes handicapées se sont déplacées au commissariat ou à la gendarmerie après avoir subi une atteinte contre un cinquième des personnes non handicapées, et deux tiers d'entre elles ont porté plainte. D'après les données enregistrées par les forces de sécurité, près de la moitié des personnes en situation de handicap qui portent plainte le font pour des faits de violence physique ou sexuelle.*

*Enfin, le sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile est plus fortement ressenti par les personnes handicapées, qu'elles aient ou non subi une infraction.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1156.pdf>

#### **Interruptions volontaires de grossesse : une hausse confirmée en 2019**

Études et Résultats, n°1163, septembre 2020 (Drees)

*En 2019, 232 200 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées en France, dont 217 500 concernent des femmes résidant en métropole. Le taux de recours est à son niveau le plus élevé depuis 1990 et atteint 15,6 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en métropole et 28,2 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Ce sont les jeunes femmes de 20 à 29 ans qui restent les plus concernées, leur taux de recours étant de 27,9 IVG pour 1 000 femmes en France entière.*

*Les écarts régionaux perdurent, les taux de recours allant du simple au triple selon les régions. En métropole, ils varient de 11,8 IVG pour 1 000 femmes en Pays de la Loire à 22,9 IVG en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus élevés dans les DROM, ils dépassent 39 pour 1 000 femmes en Guadeloupe et en Guyane.*

*61 500 IVG ont été réalisées hors d'une structure hospitalière, soit 25,4% du total des IVG en métropole et 41,6% dans les DROM. À l'hôpital, la part des IVG instrumentales continue de décroître : elle est de 41%, soit 30% du total des IVG.*

*Pour la première fois, les données sur les IVG ont été appariées avec des données fiscales pour l'année 2016. Elles montrent une corrélation nette entre niveau de vie et IVG ; les femmes les plus précaires y recourent sensiblement plus que les plus aisées.*

[https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er\\_1163\\_ivg\\_bat.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1163_ivg_bat.pdf)



## Quelles sont les spécificités des professions occupées par les personnes handicapées ?

Dares analyses, n°031, septembre 2020 (Dares)

*Sur les années 2016 à 2018, 36% des personnes reconnues handicapées et âgées de 15 à 64 ans ont un emploi, contre 65% des autres personnes de cette tranche d'âge.*

*Lorsqu'elles en ont un, elles exercent une variété de métiers réduite par rapport aux autres personnes. Les 20 professions les plus répandues représentent 37% de l'emploi des personnes reconnues handicapées, contre seulement 25% de l'emploi sans reconnaissance.*

*Dans le secteur public, les personnes reconnues handicapées sont fortement surreprésentées dans des postes d'employés. 44% d'entre elles sont employés civils et agents de service de la fonction publique, soit 16 points de plus que chez les personnes sans reconnaissance. C'est particulièrement le cas des postes d'adjoints administratifs et d'agents de service. Les ouvriers qualifiés de type artisanal de la fonction publique sont également surreprésentés parmi les personnes reconnues handicapées, notamment dans les métiers de jardiniers, d'ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments ou encore de cuisiniers et commis de cuisine. A contrario, elles exercent quasiment deux fois moins fréquemment une profession scientifique, le métier d'enseignant, ou une profession intermédiaire de la santé ou du travail social.*

*Dans le secteur privé, seulement 6% des personnes reconnues handicapées occupent un poste de cadre, soit 10 points de moins que pour les actifs occupés sans reconnaissance. Les personnes handicapées travaillent plus souvent comme ouvriers non qualifiés, industriel ou artisanal ; elles sont alors nettoyeurs, manutentionnaires ou ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition notamment. Elles sont aussi surreprésentées parmi les employés, les agents de service hospitaliers ou les secrétaires, par exemple.*

*Les personnes en emploi reconnues handicapées sont plus âgées et moins diplômées que celles qui n'ont pas de reconnaissance. Cependant, cela n'explique qu'en partie leur spécificité socioprofessionnelle au regard du reste de la population.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_analyses\\_professions\\_personnes\\_handicapee.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_professions_personnes_handicapee.pdf)

## Parents d'enfant handicapé : davantage de familles monoparentales, une situation moins favorable sur le marché du travail et des niveaux de vie plus faibles

Études et Résultats, n°1169, novembre 2020 (Drees)

*En moyenne en 2016 et 2017, 292 000 ménages bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) en France métropolitaine. Cette allocation, destinée aux parents d'enfant handicapé, vise à compenser les frais engendrés en matière d'éducation et de soins.*

*Les parents qui en sont bénéficiaires sont plus âgés que les autres parents d'enfant de moins de 20 ans, reflet sans doute du temps nécessaire à la mise en place d'un diagnostic et à la reconnaissance administrative du handicap de leur enfant. Ils sont moins souvent diplômés de l'enseignement supérieur. Ils vivent plus souvent en famille nombreuse ou en famille monoparentale. Il est également beaucoup plus fréquent qu'au moins l'un des parents ne travaille pas, le plus souvent la mère. Ainsi, les mères d'enfant handicapé déclarent 2,5 fois plus souvent que les autres mères être inactives pour s'occuper d'un enfant ou d'une personne dépendante. Par ailleurs, quand elles travaillent, elles sont plus souvent à temps partiel (42% contre 31%).*

*La situation moins favorable des parents d'enfant handicapé sur le marché du travail s'accompagne d'une plus grande fragilité économique : leur niveau de vie mensuel moyen est de 1 567 euros, soit 272 euros de moins que les autres ménages avec enfant de moins de 20 ans. Les ménages bénéficiaires de l'AEEH vivent sous le seuil de pauvreté dans 24% des cas, contre 17% pour les autres ménages avec enfants.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1169.pdf>

## L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018

Études et Résultats, n°1170, novembre 2020 (Drees)

*Fin 2018, les établissements et services médico-sociaux proposent 510 620 places dans 12 430 structures accompagnant des personnes handicapées, d'après la dernière vague de l'enquête ES-Handicap. Le nombre de places est en hausse de 4,4%, soit 21 420 places supplémentaires, par rapport à fin 2014.*

*Cette augmentation des capacités d'accueil et d'accompagnement entre 2014 et 2018 est fortement soutenue par les services : +11% dans les services pour enfants, adolescents et adultes. La hausse la plus forte concerne les places agréées pour accompagner ou accueillir les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, dont le nombre a augmenté de 34 %, soit près de 6 000 places supplémentaires.*

*L'internat reste un mode d'accueil plus fréquemment pratiqué dans les structures pour adultes (38%) que dans les structures pour enfants (23%) où l'accueil de jour et les prestations sur le lieu de vie sont majoritaires.*

*Le nombre de personnes travaillant en établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées, en équivalent temps plein, est en hausse de 5% entre 2014 et 2018. Le personnel de ces structures reste majoritairement féminin.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1170.pdf>

## L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2018

Dares Résultats, n°038, novembre 2020 (Dares)

**Le taux d'emploi direct en équivalent temps plein stagne pour la deuxième année consécutive.**

En 2018, 491 200 travailleurs handicapés sont employés dans les 99 700 établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Cela représente 359 700 équivalents temps plein sur l'année, pour un taux d'emploi direct de 3,5%, stable pour la deuxième année consécutive.

Les établissements assujettis mettent en œuvre l'obligation selon des modalités variées : 80% d'entre eux emploient directement au moins un bénéficiaire de l'OETH et 9% versent uniquement une contribution financière à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). Le recours à l'emploi direct croît avec la taille de l'établissement. Il varie également selon le secteur d'activité.

En 2018, 55 100 bénéficiaires sont nouvellement embauchés : 38% le sont en CDI.

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_resultats\\_obligation\\_emploi\\_travailleurs\\_handicapes\\_2018.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_obligation_emploi_travailleurs_handicapes_2018.pdf)



### Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

#### Démographie des professionnels de santé

Situation 2020 et évolution, n°18 à 29, septembre 2020 (ORS Pays de la Loire)

Les données du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), du répertoire Adeli, et des fichiers de l'assurance-maladie (SNDS-Amos), constituent des sources de référence pour analyser la démographie des professionnels de santé. L'Observatoire régional de la santé, qui dispose d'accès privilégiés à ces données, produit depuis de nombreuses années des documents retraçant la démographie de ces professionnels (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes...).

Depuis 2018, l'ORS produit également des documents de synthèse qui portent plus spécifiquement sur la démographie régionale des médecins, et notamment de certaines spécialités particulièrement concernées par des problématiques d'accessibilité. Ces documents sont conçus de manière standardisée et ont vocation à être mis à jour de manière annuelle, afin de disposer d'une vision la plus actualisée possible de la démographie des professionnels concernés.

L'ensemble des publications à télécharger :

- Ensemble des médecins
- Médecins généralistes
- Ophtalmologistes
- Rhumatologues
- Psychiatres
- Cardiologues
- Neurologues
- Pédiatres
- Dermatologues
- ORL (oto-rhino-laryngologues)
- Gynécologues médicaux et obstétriciens
- Infirmiers

<https://www.orspaysdelaloire.com/nos-activites/demographie-des-professionnels-de-sante>

## DEMOGRAPHIE

### Publications nationales :

#### **L'évolution démographique récente de la France : situations et comportements des mineurs**

INED, Conjoncture démographique 2020

*Le 1er janvier 2020, la France comptait un peu plus de 67 millions d'habitants dont 14,4 millions avaient moins de 18 ans. Le nombre de naissances (754 000) continue de baisser et le nombre de décès (612 000) d'augmenter. Le solde naturel demeure le principal moteur de l'accroissement démographique. Le flux d'entrées d'étrangers originaires de pays tiers s'accroît (+ 4,9 % par rapport à 2017, 249 474 personnes en 2018). Un entrant sur dix est mineur. L'indice conjoncturel de fécondité est quasi stable (1,87 enfant par femme en 2019) et l'âge moyen à la maternité continue d'augmenter. Parmi les naissances, 0,5 % sont issues de mères mineures. Le nombre d'IVG (230 000) et l'indice conjoncturel d'IVG (0,58) sont en légère hausse en 2019. Le nombre d'IVG de femmes mineures poursuit en revanche sa baisse et représente désormais 3,5 % des IVG en 2019. Le nombre de mariages (235 000) et le nombre de pacs (209 000) ont augmenté en 2018, toutefois l'écart entre eux s'est encore amenuisé. Les mariages sont toujours plus tardifs en France (35,4 ans pour les femmes et 37,9 ans pour les hommes). En 2018, 2,6 % des mariages sont célébrés entre personnes de même sexe et 4,1 % des pacs. Les remariages sont de plus en plus rares après un divorce ou un veuvage et, en moyenne, les divorces concernent moins d'un enfant mineur (0,91). Enfin, l'espérance de vie progresse encore mais à un rythme ralenti. Elle atteint 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes. La mortalité avant 15 ans est très faible et ces décès sont concentrés dans la première année de vie. La mortalité infantile ne diminue plus en France depuis près de 10 ans, contrairement à de nombreux autres pays européens.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4655279>

#### **En un siècle, le pic des naissances s'est décalé de l'hiver à l'été et s'est atténué**

Insee Focus, n°204, septembre 2020 (Insee)

*En 2019, 753 000 bébés sont nés en France. Juillet est, comme chaque année depuis 2013, le mois où il y a le plus de naissances. Il n'en a pas toujours été ainsi.*

*En un siècle, la saisonnalité des naissances s'est quasiment inversée. Des années 1850 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les naissances étaient les plus nombreuses entre février et avril. Le pic annuel s'est décalé au printemps pendant le baby-boom, puis, depuis les années 1990, au début de l'été. Il s'est également atténué.*

*A contrario, jusqu'à la fin du baby-boom, un creux des naissances avait lieu à l'automne. Il commence à s'estomper dans les années 1980. Il se décale également vers l'hiver. En 2019, il est davantage marqué en mars et avril.*

*La répartition des naissances selon les jours de la semaine s'est aussi modifiée. Entre la fin des années 1960 et les années 1990, avec leur médicalisation, de moins en moins d'accouchements ont eu lieu le week-end. Depuis 1997, la part des naissances le week-end repart à la hausse, mais les samedis et dimanches restent les jours où il naît le moins d'enfants.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4655279>

#### **Depuis plus d'un siècle, les décès sont les plus nombreux en hiver**

Insee Focus, n°209, octobre 2020 (Insee)

*En 2019, 613 000 personnes sont décédées en France. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme depuis plus d'un siècle, la mortalité a été plus élevée en hiver qu'en été, et ce malgré un pic de décès en 2019 lors des épisodes de fortes chaleurs en juin et juillet. L'épisode grippal survenu en janvier-février a accentué le surcroît de décès saisonnier observé habituellement en hiver.*

*Au milieu du 19e siècle, la mortalité estivale était encore forte, probablement à cause de la hausse de la mortalité infantile à cette période de l'année. Grâce aux progrès médicaux, seul le pic de décès hivernal a perduré, bien que légèrement atténué ces dernières décennies.*

*Des événements spécifiques affectent les statistiques de mortalité. Ainsi, hors pertes militaires des deux guerres mondiales, certaines pandémies ont été particulièrement meurtrières (1918, 1969) tout comme les épisodes caniculaires les plus longs (1911, 1976, 1983 et surtout 2003).*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4804802>

## Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines

Insee Focus, n°210, octobre 2020 (Insee)

*Les unités urbaines permettent de caractériser les communes de France selon le double critère de la continuité du bâti et du nombre d'habitants. Une nouvelle délimitation des unités urbaines a été réalisée en 2020. Les 2 467 unités urbaines, telles que délimitées en 2020, regroupent 52,9 millions d'habitants en 2017. Dix ans plus tôt, la population des 2 289 unités urbaines de 2010 était de 50,1 millions. L'évolution de 2,8 millions d'habitants est imputable principalement à la croissance démographique des communes appartenant à une unité urbaine en 2010 et 2020. Elle résulte également de l'intégration de nouvelles communes, au fort dynamisme démographique.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684>

## En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville

Insee Focus, n°211, octobre 2020 (Insee)

*L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. En France, les 699 aires d'attraction des villes regroupent plus de neuf personnes sur dix : 51% de la population française habite dans les pôles et 43% dans les couronnes. Une personne sur cinq vit dans l'aire d'attraction de Paris.*

*Entre 2007 et 2017, la population augmente nettement dans les aires d'attraction de 700 000 habitants ou plus. Depuis 2012, la population est stable dans les aires de moins de 50 000 habitants et dans les communes hors attraction des villes. Au sein des aires, la croissance de la population est plus faible dans les communes-centres que dans les couronnes.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806694>

## Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants

Insee Première, n°1826, novembre 2020 (Insee)

*En France, la fécondité est la plus élevée, d'une part, pour les femmes les plus modestes et, d'autre part, pour les plus aisées. Si elles avaient durant toute leur vie la fécondité des années 2012 à 2017 par âge et rang de naissance et la même position dans l'échelle des niveaux de vie, les femmes les plus modestes et les femmes les plus aisées auraient deux enfants en moyenne. Ces dernières ont par ailleurs leurs enfants plus tardivement.*

*Parmi les 10% les plus aisées, la majorité des femmes aurait finalement exactement deux enfants ; seules 8% d'entre elles n'en auraient aucun. Parmi les plus modestes, une femme sur trois aurait au moins trois enfants.*

*Les femmes nées à l'étranger ont une fécondité plus élevée et sont surreprésentées parmi les plus modestes. Les écarts de fécondité entre les femmes nées en France et celles nées à l'étranger sont nettement plus importants parmi les plus modestes. Au-delà de 3 000 euros de niveau de vie mensuel, elles ont quasiment le même nombre d'enfants.*

*La fécondité est la plus faible pour les femmes ayant un niveau de vie intermédiaire, autour de 1 400 euros mensuels. Parmi ces femmes, plus d'une sur quatre n'aurait pas d'enfant et seules 17% en auraient au moins trois.*

*Le niveau de diplôme influe diversement sur la fécondité. Pour les femmes les plus aisées, les plus diplômées ont plus d'enfants. C'est l'inverse pour les plus modestes.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4982628>

## Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires

Insee Première, n°1827, novembre 2020 (Insee)

*Compte-tenu notamment de la moindre pression foncière, la proportion de maisons et la superficie des logements augmentent quand on s'éloigne des communes-centres des aires d'attraction des villes et quand la taille des aires diminue. Les étudiants et les jeunes actifs sont très présents dans les pôles, près des centres universitaires et économiques. Les couples avec enfants sont plus rares dans les communes-centres. Les couples sans enfant, au-delà de 45 ans, sont plus nombreux parmi les habitants des couronnes et des communes hors attraction des villes. Les cadres sont particulièrement présents dans les pôles et dans les plus grandes aires. Les pôles abritent à la fois davantage de personnes aisées et de personnes pauvres que les autres types de communes. Plus une aire est grande, plus la proportion de personnes aisées augmente.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4983000>

## En 2019, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,5 ans pour les femmes et de 10,4 ans pour les hommes

Études et Résultats, n°1173, décembre 2020 (Insee)

*L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Elle est établie à partir de données exhaustives de mortalité complétées d'une question posée à un échantillon de 14000 ménages.*

*En 2019, une femme de 65 ans peut espérer vivre 11,5 ans sans incapacité et 18,5 ans sans incapacité sévère ; un homme, 10,4*

ans sans incapacité et 15,7 ans sans incapacité sévère. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 1 an et 6 mois pour les femmes et de 1 an et 8 mois pour les hommes. En France, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est supérieure de 5 mois à la moyenne européenne.

L'espérance de vie sans incapacité à la naissance, qui tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités tout au long de la vie a, elle, stagné entre 2008 et 2019 pour les femmes ; elle s'établit à 64,6 ans. Pour les hommes, elle a augmenté de 1 an sur la même période pour s'établir à 63,7 ans.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1173.pdf>

### **Vivre célibataire : des idées reçues aux expériences vécues**

Population et Sociétés, n°584, décembre 2020 (Ined)

L'analyse croisée de l'enquête Épic (Étude des parcours individuels et conjugaux, 2013-2014) et de la post-enquête qualitative sur le célibat confirme que les épisodes de vie célibataire sont désormais courants, et souvent renouvelés au cours d'une vie. Elle permet aussi d'en examiner les formes et d'en éclairer les vécus, contrastés selon le sexe, le milieu social et l'âge. Dans un contexte où la norme conjugale reste très forte, le célibat apparaît d'autant mieux vécu qu'il est davantage répandu autour de soi. C'est le cas des femmes, et en particulier de celles, ouvrières et employées, qui y trouvent un espace d'émancipation personnelle. Inversement, il est moins bien vécu lorsqu'il constitue un écart plus marqué à la norme de son entourage. Minoritaires parmi leurs pairs, les trentenaires célibataires se distinguent par un vécu plus difficile et stigmatisant de leur célibat.

[https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/30876/584.celibat.population.societe.decembre.2020.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30876/584.celibat.population.societe.decembre.2020.fr.pdf)

### **Les personnes nées françaises à l'étranger ont un profil plus proche des natifs que des immigrés**

Insee Première, n°1829, décembre 2020 (Insee)

En 2019, 1,7 million de personnes nées françaises à l'étranger résident en France.

Leur parcours est lié à l'histoire coloniale de la France et, plus récemment, à l'expatriation de Français dans le monde, qui rentrent ensuite en France avec leurs enfants. La moitié d'entre elles sont nées au Maghreb, mais cette proportion a baissé au fil du temps au profit de l'Europe et des autres pays d'Afrique. Cette population est particulièrement âgée (la moitié ont plus de 61 ans). Elle diminue car les mouvements migratoires ne compensent pas sa mortalité.

Le profil des Français nés à l'étranger diffère sensiblement de celui des immigrés et ressemble davantage à celui des personnes nées en France, les natifs. Ces personnes ne sont pas comptabilisées comme immigrées selon la définition retenue en France, alors qu'elles le sont pour les comparaisons internationales. Les Français nés à l'étranger sont généralement arrivés en France beaucoup plus jeunes et leur origine sociale les rapproche davantage des personnes nées en France. Ils sont aussi généralement plus diplômés et plus souvent cadres que les immigrés et que les personnes nées en France. Toutefois, ceux nés en Afrique rencontrent davantage de difficultés pour trouver un emploi, quoique de façon moins marquée que les immigrés de la même origine.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4991700>

### **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

#### **La moitié des Ligériens dans les aires de Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire**

Insee Flash Pays de la Loire, n°104, octobre 2020 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, 58 aires d'attraction des villes concentrent 93 % de la population. Un habitant sur deux réside dans les aires d'attraction de Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire. Dans la région, le poids démographique des couronnes dépasse nettement celui des pôles, contrairement au niveau national. Entre 2007 et 2017, le dynamisme démographique reste élevé mais connaît un léger ralentissement. Sur la période 2007-2012, la croissance démographique est nettement plus dynamique dans les couronnes périurbaines que dans les pôles. À l'inverse, sur la période 2012-2017, la périurbanisation ralentit et la croissance démographique des pôles s'accroît.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806068>

## STATISTIQUES-RECENSEMENTS

### France, portrait social – Édition 2020

Insee Références, Portrait social, décembre 2020 (Insee)

*Dans cette édition, la vue d'ensemble porte sur l'impact social de la crise sanitaire de la Covid-19 et du confinement, dans des domaines tels que la santé, l'emploi, les inégalités femmes-hommes, la scolarité des enfants, les pratiques culturelles, etc. Un éclairage est ensuite apporté sur les enfants, sous l'angle des inégalités sociales.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4928952>

### Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié)

*Flores vient remplacer le fichier Clap (Connaissance de l'appareil productif). Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. Il couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Le prochain millésime comprendra les données 2016 et 2017.*

*(Attention : ne pas comparer les données Clap et Flores)*

Documentation :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1042>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1523/presentation>

Données :

[De la France à la commune : https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/4991467](https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/4991467)

[Données détaillées complémentaires : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4991210](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4991210)

## MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE	AUTRES MEMBRES
<p><a href="#">ARS Pays de la Loire</a> <a href="#">Conseil départemental de Loire-Atlantique</a> <a href="#">Conseil départemental de Maine-et-Loire</a> <a href="#">Conseil départemental de la Sarthe</a> <a href="#">Conseil départemental de Vendée</a> <a href="#">Direction régionale de l'INSEE</a> <a href="#">DRDJSCS des Pays de la Loire</a> Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays de la Loire : <a href="#">44</a> Directions départementales de la cohésion sociale <a href="#">49</a> ; <a href="#">72</a> ; <a href="#">85</a> et de la protection des populations : <a href="#">53</a></p>	<p><a href="#">Caisses d'allocation familiales</a> <a href="#">CARSAT Pays de la Loire</a> <a href="#">CREAI Pays de la Loire</a> <a href="#">DIRECCTE Pays de la Loire</a> <a href="#">DTPJJ Loire Atlantique-Vendée</a> <a href="#">DREAL Pays de la Loire</a> <a href="#">les MDPH</a> <a href="#">MSA</a> <a href="#">ORS Pays de la Loire</a> <a href="#">Préfecture des Pays de la Loire</a> <a href="#">Rectorat de l'académie de Nantes</a></p>

**Editeur :**

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
(DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**

**Nous contacter :**

[contact@pos-pays-de-la-loire.fr](mailto:contact@pos-pays-de-la-loire.fr)

[www.pos-pays-de-la-loire.fr](http://www.pos-pays-de-la-loire.fr)

[www.pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr](http://www.pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr)

**Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : [contact@pos-pays-de-la-loire.fr](mailto:contact@pos-pays-de-la-loire.fr)**

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas ([www.lecompas.fr](http://www.lecompas.fr))

